

## **SISPEA : derniers résultats, enjeux et perspectives**

- Compte-rendu -

**Jacques KRABAL**, *Co-président du Cercle français de l'eau, député de l'Aisne*

Je ne suis pas un spécialiste national ni européen des problématiques d'eau, d'assainissement et d'environnement. Je suis plutôt issu de l'action locale ; je suis un jeune député, et je suis maire de Château-Thierry depuis quelque année. Un syndicat des eaux est adossé à ma petite commune, et pendant une vingtaine d'années j'ai eu la responsabilité de ce syndicat d'eau. J'ai souhaité qu'il se dissolve pour fusionner avec le plus grand service d'eau du Sud de l'Aisne, qui représente environ 200 communes et plus de 100 000 habitants. Cette fusion s'est faite en dehors de toute obligation réglementaire, parce que nous avons bien senti qu'il est absolument nécessaire de regrouper pour des problèmes solidarité, d'alimentation, mais aussi pour des problèmes de connaissance du réseau, et ainsi permettre à tout le monde d'avoir de l'eau de qualité. Nous nous sommes ensuite confrontés à la problématique de la quantité d'eau, il fallait que l'on puisse avoir des outils de maîtrise et de compréhension de ce réseau.

Aujourd'hui, il nous faut vraiment avoir accès, même localement, à aux diverses données concernant les services d'eau et assainissement, et pas seulement d'un point de vue comparatif. Au-delà du débat qui aura lieu avec la loi NOTRe, on se rend bien compte que l'éclatement communal, perçu comme étant un inconvénient, pas seulement du point de vue financier mais aussi du point de vue de l'efficacité. On nous parle de 31 000 ou 35 000 services... C'est pratiquement l'équivalent du nombre de communes en France quand on ajoute l'eau potable et l'assainissement. On ne peut pas continuer à avoir des services aussi émiettés, et tendre vers de l'efficacité. J'attends avec impatience les chiffres de ce matin, avec quelques interrogations : **comment se fait-il que nous débattions ce matin avec des chiffres de 2010 et 2011 alors que nous sommes en 2015 ? Comment recueille-t-on toutes ces données ? Quelle gouvernance pour la France, comment organiser les choses en dehors de ce que font les agences de l'eau en considérant le dernier rapport de la Cour des comptes ? Et puis, comment tout cela va se mettre en œuvre avec la future Agence de la Biodiversité ?**

*Eric BREJOUX, directeur du projet de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement*

Ce dispositif a permis de savoir le nombre exact de services en France. Il y a aujourd'hui 14 000 services d'eau potables, 17 000 services d'assainissement collectif et 4 000 services d'assainissement non-collectif. Ce dernier doit être le chaînon manquant expliquant la différence de nombre de services. Une commune, un service : 36 000 communes, 35 000 services. **Il y a encore du travail à faire par rapport aux regroupements communaux et pour que l'intercommunalité voie le jour en prenant tout son sens dans le paysage français.** Voyons tout d'abord quels sont les résultats des rapports publiés en 2014.

*Jeanne DEQUESNE, chef de projet économie et statistiques*

Le premier rapport national a été publié en 2012, à l'occasion du Forum mondial de l'eau qui se tenait à Marseille. Il a exploité les données de l'année 2009. Puis, deux rapports ont été publiés en 2014, l'un sur l'année 2010 et l'autre sur l'année 2011. Il y a toujours un décalage entre l'année des données et l'année de publication. Nous travaillons actuellement sur le rapport de l'année 2012, qui devrait être publié avant l'été. Le rapport de l'année 2010 est très conséquent, il est considéré comme un rapport de référence. Il y en aura un de ce format tous les 3 ans. Les autres rapports que nous faisons chaque année sont également importants mais ils sont focalisés sur certains points. Nous avons une approche méthodologique bien déterminée, et des résultats robustes. Le rapport concernant l'année 2013 devrait être publié au premier semestre 2016. Le rythme idéal serait de pouvoir publier à mi-n+2 les données de l'année n, mais nous sommes pour le moment à mi-n+3. La récolte des données n'est pas évidente.

La part de la facture d'eau dans le revenu des ménages en France est une chose assez importante, nous parlons beaucoup du prix de l'eau. Même si cela peut être cher pour certain, si l'on regarde à l'échelle nationale, cette facture représente 1,2% des revenus des ménages. C'est moins que la téléphonie mobile par exemple. Par contre, ce chiffre cache de grandes disparités régionales, notamment dans les DOM. Même si nous n'avons que la Martinique en tant que données exploitable, on est à 2,2% (du revenu des ménages), alors qu'en métropole cela va de 1% en Île-de-France à 1,6% en Bretagne. Le prix de l'eau et de l'assainissement en fonction de la taille des services décrit une courbe en U inversée. De fait, les services de taille très grande et très petite ont des prix souvent plus bas, en eau potable comme en assainissement, alors que les services de taille moyenne pratiquent souvent des tarifs plus élevés. Le tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 est de 1,96 euros/m<sup>3</sup> d'eau potable, et 1,82 euros/m<sup>3</sup> en assainissement collectif. Ensuite, les charges directes payées pour l'eau potable et l'assainissement, et les taxes, donnent une répartition assez équitable entre ces services. Il y a environ 40% pour l'eau potable, 40% pour l'assainissement et 20% de taxes. Concernant le bilan des volumes, la première estimation au niveau national entre la part des eaux souterraines et celle des eaux de surface, est de 60% d'eau souterraine pour 40% de superficielle. On peut aussi constater ici les 1 milliards de m<sup>3</sup> de fuites, soit environ 20% du volume total. Nous avons également calculé la consommation moyenne qui est de 148L/usagé domestique/jour. Nous avons ensuite étudié sur un échantillon stable de services, qui ont publié en 2009, 2010 et 2011 leurs données pour les indicateurs principaux. Sur cet échantillon, le prix de l'eau augmente d'environ 1%/an, et celui de l'assainissement collectif augmente de 4,57%/an, c'est donc assez important, le taux de renouvellement baisse de façon assez marqué pour l'assainissement collectif mais aussi pour

l'eau potable. Il faut relativiser la portée de ces derniers chiffres, notamment pour l'assainissement collectif parce qu'il provient d'un échantillon très restreint de 53 services. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale s'améliore, plus en eau potable qu'en assainissement, le rendement s'améliore lui aussi, et la conformité microbiologique et microphysique de l'eau est quasi-stable et a un niveau très satisfaisant.

En ce qui concerne la méthodologie, nos données sont vérifiées par les DDT, et chaque indicateur subit un contrôle de cohérence par les services de l'Etat. Pour 2011 par exemple, 4835 indicateurs étaient renseignés, et nous avons pu exploiter 4134 de ces indicateurs. Pour les cartes affichées, nous arrivons à avoir une valeur pour chaque département, à l'exception de quelques-uns mais cela reste très rare. Il faut tout de même savoir que sur certains départements, nous n'avons que 2 ou 3 indicateurs de services à exploiter. Nous avons donc considéré que si des données ne couvraient pas 20% de la population au niveau départemental, et 30% au niveau régional, elles ne seront pas affichées sur les cartes. En ce qui concerne la robustesse des résultats, nous avons calculé les taux de couverture en termes de population et de services des indicateurs principaux que sont les prix, le rendement, les indices de connaissance, les deux indices de qualité de l'eau et de taux de renouvellement. En eau potable, nous sommes environ à 30% de services et 60% de la population couverte, du côté de l'assainissement collectif c'est un peu moins bien mais cela reste tout de même correct.

#### **Claire JOUVE, chef de projet SISPEA**

On regarde toujours les taux de publication en pourcentage de service et en pourcentage de population. L'année 2009 a été exclue dans les évolutions parce que c'est une année très particulière, c'est celle qui a été utilisée pour faire le rapport pour le forum mondial de l'eau, il y a donc eu un énorme travail de saisi en masse de la part des DDT. On exclut également l'année 2013 car elle est encore en cours de saisi, les collectivités sont encore en train de saisir 2013. Une des choses qui explique le décalage entre l'année saisie et l'année de parution du rapport est que le délai de 6 mois pour établir les données des collectivités n'est pas respecté.

Si l'on regarde l'eau potable, nous sommes stable en termes de population, même si nous avons un petit peu moins de services la variation reste faible, de 38% à 35%. Il en est de même pour l'assainissement, la population reste stable et on augmente un petit peu en services. En revanche, nous avons vraiment une augmentation significative entre 2010 et 2012 pour l'assainissement non collectif (ANC). Au forum mondial de l'eau et dans les deux années qui ont suivi la priorité n'a pas du tout été donnée à l'ANC, aujourd'hui nous commençons à nous y intéresser et à essayer de récupérer des données. Il y avait tellement à faire du côté de l'eau potable et de l'assainissement que l'ANC avait été un peu laissé de côté. **Ces bons chiffres traduisent malheureusement une très grande disparité départementale, avec des départements pour lesquels nous n'avons pas du tout de données, et plusieurs départements où l'on a une couverture totale, où 100% des services ont publié leurs données.** Il est vrai que nous avons de bons résultats, mais le fait d'avoir des départements sans données pose problème pour la synthèse. Il faut savoir que le pilotage stratégique revient à la Direction de l'eau et de la biodiversité, l'ONEMA est responsable du pilotage technique, avec l'agence de l'eau Artois Picardie depuis 2013. La saisie des données est à la charge des collectivités. L'animation locale, qui fait le lien entre le pilotage stratégique du ministère et la saisie de données reviennent au DDT(M) en métropole et aux DEAL dans les DOM. Le but de

l'observatoire est de faire progresser la connaissance, centraliser la donnée, normaliser l'information. **Nous sommes également chargés d'améliorer la transparence des services, ce qui avait d'ailleurs été demandé par le rapport de la Cour des comptes de 2003, et également favoriser une meilleure gouvernance, à l'échelle du service en favorisant un pilotage qui va lui permettre d'améliorer ses performances, et puis à un niveau plus national en ayant une vision global du petit cycle de l'eau et ainsi mieux piloter les politiques publiques.**

La base de données SISPEA est en deux parties, une partie accessible au grand public et une qui ne l'est pas. Les DDT(M) sont responsables de la description des collectivités et des services, travail qui n'est pas forcément évident à cause du millefeuille administratif. Les collectivités sont responsables de leurs données annuelles, qu'elles saisissent dans la partie dite bancarisée, celle qui n'est pas visible pour le grand public. Les DDT peuvent également saisir des données pour aider les collectivités, ou intégrer les données de délégataires. Ensuite, la DDT fait une analyse de cohérence, ce qui va donner lieu à des données annuels accessibles à tous si la collectivité publie les données, ou éventuellement la DDT ou l'ONEMA. Cette partie bancarisée peut être utilisée par les institutions, par l'ONEMA. Depuis le 22 mars 2012, il faut savoir que toutes les données publiées sont extraites régulièrement du site et accessibles au grand public sous le format Excel. Aujourd'hui, nous avons 7 années disponibles de 2008 à 2014, avec un site qui a ouvert en 2009. Les collectivités n'ont à ce jour aucune obligation de fournir ces données. Par contre, la production des données est, elle, obligatoire depuis 2008. Les DDT(M) et DEAL ont des objectifs de résultat imposés par le ministère. L'objectif est un taux de remplissage de 25% des services publiés, et de 50% de population couverte. Nous devrions avoir donc pour chaque département ces minimums, mais ça n'est pas le cas.

*Eric BREJOUX, directeur du projet de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement*

On a parlé de la génération Forum mondial de l'eau (FME) parce qu'à l'aube du FME, fin 2011, début 2012, on a tout d'abord imaginé de fabriquer un RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) puisque l'on a un périmètre de données qui colle au périmètre des données réglementaires exigé par les décrets concernés. Nous proposons ce produit là pour les collectivités depuis mars 2012. Nous avons également mis en place une application mobile, qui s'appelle SISPEA, et qui est téléchargeable gratuitement. Nous avons aussi mis en place dynamique du prix de l'eau par commune, nous la rafraichissons tous les jours. Nous sommes également en open data, nous produisons des fichiers téléchargeables qui sont mis à jour à peu près tous les 3 mois, mais nous pouvons aussi ponctuellement produire ces données à la demande. Nous avons aussi mis au point de nombreux outils pour accompagner les collectivités dans leur mise aux normes par rapport à la législation. Nous avons notamment été les premiers à mettre au point un outil de pré-diagnostic de la conformité au rendement seuil dès mars 2013, nous étions en avance par rapport à la législation mais cela a permis aux collectivités de se positionner par rapport aux exigences de rendement seuil. Ça n'a pas une vocation réglementaire puisque ce sont les agences qui le font, mais c'était un premier pré-outil qui permettait aux collectivités de se positionner. Nous avons aussi initié un certain nombre de réflexions et débats pour élaborer des guides d'aide aux collectivités, en partenariat avec les grands bureaux d'étude, l'Astée, l'IRSTEA, l'OIEau et un certain nombre d'autres partenaires. Nous profitons évidemment du site SISPEA pour mettre à disposition ces rapports et guides. Le dernier produit de cette génération c'est une fiche de déclaration redevance/prélèvement, à disposition depuis février 2015. Nous avons aussi d'autres d'outils, comme les flux WMS, qui sont des flux cartographiques,

nous ne les avons pas documentés mais finalement ils existaient au travers des cartographies que l'on avait initiées pour le forum mondial de l'eau. Dès novembre 2012, nous avons mis en place un comparateur inter-service qui permettait à un service de se comparer à 4 autres services. Nous avons également un autre petit outil de benchmark qui permet pour chaque indicateur de service de regarder son suivi annuel, et qui permet de se situer par rapport aux autres services de taille équivalente.

Au-dessus de SISPEA, qui est un outil technique, il y a l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, qui a vocation à éclairer et à faire progresser les connaissances des collectivités, des acteurs de l'eau. Nous menons chaque année, avec l'AgroParisTech, une enquête sur les procédures Sapin pour laquelle il y a évidemment des rapports qui sont produits, et qui sont mis à disposition sur le site du SISPEA. Il y a eu en 2013 une commission animée par Anne-Marie Levraut et qui a remis un rapport sur l'évaluation de la politique de l'eau, et qui a mentionné et auditionné le SISPEA. Il en est ressorti qu'il fallait accroître la visibilité du dispositif SISPEA. Cette évaluation a nourri la conférence environnementale de 2013, laquelle a confirmé l'importance du SISPEA mais également le fait qu'il fallait le consolider, le renforcer. Le CNE a repris les conclusions de cette conférence environnementale, il s'est doté d'un plan d'action pour l'accès aux données sur l'eau en décembre 2013, et puis de groupes de travail ont été initiés, dont un qui concernait le SISPEA qui a produit un plan d'action. Le CNE avait également pour mission de mettre en place un audit indépendant du SIE qui est en cours, les résultats sont attendus dans quelques semaines, et un plan d'action devrait être prévu pour juin 2015. **Une des raisons qui expliquent le décalage entre l'année de production des rapports et l'année des données est que cette production n'est pas obligatoire. Nous attendons un amendement pour rendre ces productions obligatoires pour les communes de plus de 3500 habitants, peut-être dans la loi NOTRe.**

Nous allons donc tout d'abord essayer de mieux connecter le SISPEA avec le RPQS, il faut savoir qu'environ 1/3 des collectivités ne savent pas ce qu'est un RPQS. Nous comptons aussi sur le ministère de l'Intérieur pour faire ce travail de pédagogie sur les collectivités. Nous avons également prévu de renforcer le travail de présentation de communication, de mobiliser d'avantage les acteurs et de proposer de nouvelles formations. Nous avons également un autre chantier, mené actuellement par l'IRSTEA, sur l'évaluation absolue de la performance, afin de pouvoir attribuer une note pour chaque collectivité. Nous avons également un travail concernant la durabilité des services d'eau, qui fait appel à des données réglementaires, avec toujours l'idée de permettre aux collectivités de pouvoir faire de nouveaux diagnostics et savoir si leur service a un caractère durable ou non.

Nous voulons également développer plus de partenariats. Nous allons approcher les agences de l'eau en 2015 pour organiser des réunions avec les chargés d'opération qui sont des gens qui vont sur le terrain et qui sont au contact des collectivités afin qu'ils puissent relayer le message. Il y a un montage en puissance des aspects de conditionnalité des aides des agences vis-à-vis de SISPEA, les aides sont modulées en fonction des indicateurs. Il y a aussi un certain nombre d'enquêtes des agences qui commencent à essayer l'idée que l'outil SISPEA soit le seul utilisé pour les données réglementaires.

Il y a aussi pour SISPEA un enjeu de visibilité et facilité d'utilisation. Aujourd'hui nous avons un site qui permet de saisir et de présenter les données, mais il n'est pas très accueillant, il y a beaucoup de marge d'amélioration. Nous espérons avoir une première version pour novembre 2015 avec le salon

des maires. Nous voulons pouvoir accéder facilement aux données d'une commune, à la synthèse des données d'un territoire, aux rapports nationaux, mais aussi faire en sorte que ce site soit celui sur lequel sont téléchargés tous les rapports départementaux produits soit par les DDT, soit par les Conseils départementaux. Nous voulons vraiment en faire un outil de référence pour les données réglementaires. Nos rapports de 2014 ont fait parler, il y a même eu un 20h sur France 2 sur ce sujet, et le journal des Echos a repris nos chiffres juste avant le salon des maires pour mettre en évidence que le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable des collectivités était insuffisant.

**Pierre VICTORIA, Délégué général du Cercle français de l'eau**

Cette année a été marquée par le débat concernant le renouvellement du modèle politique français de l'eau. Il y a une nécessité de réaffirmer le rôle fondamental de la gouvernance décentralisée des services d'eau et d'assainissement, et d'une régulation se faisant à niveau local, on peut faire de la régulation sans passer par le niveau national. Trois éléments sont nécessaires pour que cela fonctionne. Premièrement, réduire le nombre de services d'eau et d'assainissement, et l'on voit bien la difficulté qu'ont les petits services à renseigner la base de données. Deuxièmement, il faut un outil de référence qui soit le plus objectif possible, c'est bien le rôle du SISPEA, pour que les élus prennent connaissance de la performance de leurs services par rapport à d'autres services situés dans les mêmes conditions, en évitant de se focaliser sur le sujet unique du prix et en mettant en regard le prix, le niveau de service et le niveau des investissements, ce qui est fondamental si l'on veut véritablement faire du benchmark. Et troisièmement, la participation au niveau citoyen pour dépassionner un peu le débat sur l'eau en ayant un peu plus d'objectivation. Il faut aussi des lieux pour le faire, et c'est pour ça que nous avons toujours beaucoup soutenu l'idée des conseils consultatifs des usagers de services publics dont on voit qu'ils ont un peu de mal à se mettre en place. 5 ans après, quel est notre regard sur le SISPEA : les choses avancent dans le bon sens, et c'est important de le dire ; les moyens qui ont été donnés par l'Onéma au SISPEA, en termes humain et financiers, sont insuffisants par rapport à l'enjeu qu'il représente ; la transformation de l'Onéma en Agence nationale de la biodiversité nous fait craindre que l'on ne parle plus que de biodiversité et non des performances des services d'eau et d'assainissement, et que l'outil construit pour les définir passe au second plan. C'est un vrai risque, sur lequel nous sommes particulièrement attentifs. Cependant, le fait qu'il ne soit pas obligatoire de remplir la base SISPEA est illogique, mais le rendre obligatoire ne suffira pas. Rappelons que les commissions consultatives des services publics de l'eau sont obligatoires mais il n'y a pas de sanction de prévu en cas de manquement, la notion d'obligation reste extrêmement subjective. Il faudra sous doute penser dans l'avenir à étudier les solutions possibles afin que cela deviennent une véritable obligation.